

**ATTENTION, MERCI DE RESPECTER TOUTES LES INDICATIONS CI-DESSOUS : Si un document n'est pas conforme à 100% aux consignes données, le dossier de visa ne sera pas accepté par les autorités chinoises.**

**Le visa Chine Visite Familiale (Long Séjour) est délivré aux personnes qui souhaitent rejoindre un membre de leur famille en Chine, pour un séjour supérieur à 30 jours (selon acceptation).**

Un visa S ou Q sera délivré en fonction de la situation et de la durée de validité des documents fournis par la personne en Chine :

- S1 pour rejoindre quelqu'un qui travaille ou étudie en Chine pour un séjour supérieur à 90j, en s'enregistrant sur place.
- S2 pour rejoindre quelqu'un qui travaille ou étudie en Chine pour un séjour inférieur à 90j.
- Q1 pour rejoindre quelqu'un qui réside en Chine pour un séjour supérieur à 90j, en s'enregistrant sur place (rarement accordé).
- Q2 pour rejoindre quelqu'un qui réside en Chine pour un séjour inférieur à 90j.

### **Visa Visite Familiale (S ou Q)**

- **1 Passeport original, sur lequel sera apposé le visa :**

L'original du passeport comportant au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription, sa validité doit être d'au moins six mois à compter du jour de la demande, et une photocopie de la page de données du passeport et la page de photo si elle est séparée.

- **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport (sur feuille A4) :**

Correspondant aux pages avec la photo et la signature.

- **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa :**

Le formulaire devra être complétés en ligne. Une fois le formulaire rempli, imprimez les huit pages du formulaire et signez la première et la huitième page .

- **1 Copie d'une lettre d'invitation avec hébergement de la personne en Chine :** 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, datée et signée, attestant l'invitation et le logement avec les nom, prénom, numéro de passeport et date de naissance de la personne hébergeuse et le téléphone et adresse précise du logement en Chine, invitant de telle date à telle date les nom, prénom, numéro de passeport et date de naissance du demandeur de visa.

- **1 Copie du passeport du français à rejoindre en Chine** : La page d'identité avec la photo et la signature.
- **1 Copie d'un visa long séjour valide de la personne à rejoindre en Chine** : Visa de Résidence permanente.
- **1 Copie de justificatif(s) prouvant le lien familial officiel et acté entre le demandeur de visa et la personne en Chine** : Du type Acte de naissance, de mariage, livret de famille (les PACS ne sont pas reconnus). Le lien de parenté peut être : conjoints, parents, enfants, conjoints des enfants, frères et sœurs, grands-parents paternels, grands-parents maternels, petits-enfants paternels, petits-enfants maternels, parents des conjoints.
- **1 Copie d'une confirmation des vols aller-retour** : Avec le nom du voyageur, n° de vols, compagnie aérienne, les dates et les destinations.
- **1 Copie d'une Attestation d'assurance séjour** (avec tampon et signature de la compagnie d'assurance) : Indiquant couvrir les rapatriements et les frais médicaux sur la durée totale du séjour en Chine.
- **1 Justificatif de bonne situation financière :**  
**Au choix parmi les suivants OBLIGATOIREMENT**  
 1 Copie d'avis d'impôt le plus récent (toute les pages), affichant un impôt annuel de minimum 100 €.  
**OU**  
 1 Copie d'une lettre d'attestation de travail (certifiant un emploi depuis plus de 3 mois, sur papier à en-tête de la société avec l'adresse et le téléphone, datée, TAMPONNÉE et signée par un supérieur hiérarchique) non acceptée pour les indépendants ou gérants.  
**OU**  
 1 Copie des 3 derniers bulletins de salaire (avec un salaire de 1200 € net minimum).  
**OU**  
 1 Copie des 3 derniers relevés mensuels de comptes bancaires courants non raturés (toutes les pages obligatoirement), ou des 3 dernières synthèses mensuelles de comptes bancaires courant. Les 3 documents doivent comporter : les coordonnées de la banque en France obligatoirement, votre nom et un solde de 1000 € minimum à chacun des 3 derniers mois.  
**OU**  
 Pour les retraités : Copie d'attestation de caisse de retraite indiquant le montant versé mensuellement, avec tampon et signature  
**OU**  
 Pour les mineurs et les étudiants : Copie de justificatif d'étudiant ou de scolarité avec un établissement en France.

\* Supplément si vous possédez un tampon de la Turquie ou du Pakistan daté depuis 2015 sur votre passeport :

Fournir 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, imprimée et signée, adressée à l'Ambassade de Chine à Paris, mentionnant: tous les pays visités ces dernières années et dont les tampons d'entrées/sorties se trouvent dans votre passeport, les motifs de ces séjours (tourisme, affaire,...), les dates, d'entrée/sortie, précises de visites de ces pays ainsi que la durée de chaque séjour.

\* Suppléments pour les passeports non-français : Copie d'attestation de travail en France ou Copie de justificatif de domicile en France (quittance de loyer ou facture edf).

[Attention, pour les Français qui sont nés en Chine, fournir votre ancien passeport chinois en original qui sera conservé pour destruction ou annulation. Par ailleurs nous ne pouvons pas servir d'intermédiaire pour les passeports hors-UE].

**\* Suppléments pour les mineurs :**

Fournir les documents ci-dessus

+ 1 Copie copie des pages mariage parents et naissance(s) enfant(s) du livret de famille

+ 1 Lettre d'autorisation de sortie de territoire rédigée, sur papier libre, et signée par les deux parents ou pour chacun des 2 parents.

+ 1 copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de chacun des parents

+ Si la demande de visa de l'enfant est jointe à celle d'un des deux parents: Joindre l'original de la Copie Certifiée Conforme en Mairie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport du parent ne soumettant pas de demande. En cas de divorce des parents avec autorité parentale unique, joindre une copie de l'acte du tribunal attestant que l'autre parent a été déchu de son autorité parentale.

+ Si la demande de visa de l'enfant n'est pas jointe à celle des parents: Joindre l'original de la Copie Certifiée Conforme en Mairie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de chacun des parents. En cas de divorce des parents avec autorité parentale unique, joindre une copie de l'acte du tribunal attestant que l'autre parent a été déchu de son autorité parentale.

+ Si l'un des parents est ou était chinois résident en France, voyageant ou pas avec l'enfant:

Joindre une Copie Certifiée Conforme en Mairie du Passeport Français ou une preuve de l'acquisition de la nationalité française valable à la naissance de l'enfant car, dans le cas contraire, l'enfant est comme "ayant droit à la nationalité chinoise". Ou

Uniquement si l'enfant a déjà été en Chine – Présenter une lettre de renonciation au “Document de Voyage”, rédigée et signée par le parent chinois, attestant que vous êtes conscient de la possibilité d’obtenir un “Document de Voyage” auprès du consulat de Chine mais étant dans l’incapacité de vous déplacer au consulat, vous renoncez à demander ce “Document de Voyage” et souhaitez demander l’apposition d’un visa Tourisme/Visite Familiale classique auprès du centre de visa chinois. Ce courrier devra être rédigé en chinois et accompagné de votre livret de famille original et d’une copie certifiée conforme en mairie de la carte de séjour actuelle du parent chinois..Ou

Un “Document de Voyage” devra être réclamé, en personne, auprès du service consulaire chinois (CITS France ne pourra donc pas vous représenter)